

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 21 septembre 2022 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 8 septembre 2022  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Présidente : Christine DE LESTRADE, doyenne de l'assemblée

### Délibération n°1 : Élection de la Présidence du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat :

#### Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

##### *Étaient présents*

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIÉRI Dino  
Mme DEZARNAUD Sylvie  
Mme FERRAND Virginie  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MICHEL Cécile

##### *Étaient représentés*

M. CESA Johann	Par Mme MICHEL Cécile
M. GEURJON Christophe	Par Mme BUSSIERE Laurence
Mme MOUSEGHIAN Aline	Par M. CINIÉRI Dino
Mme PICARD Patricia	Par Mme FERRAND Virginie

#### Délégués Collège des Conseils Départementaux

##### *Étaient présents*

Mme CALACIURA Stéphanie	Conseil Départemental de la Loire
M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### *Étaient représentées*

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme PUBLIÉ Martine	Par M. MARION Philippe

##### *Étaient absents*

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

#### Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

#### Délégués de la Communauté de communes

##### *Étaient présents*

Mme BARBIER Brigitte (suppléante de M

PERRET Jean-Baptiste)  
Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. POLETTI Jean-Louis  
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid

Par M. RAULT Serge

Étaient absents

M. DIEZ Mickaël  
M. GAILLARD Pierre-Antoine

**Délégués des Communes**

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient absents

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

**Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

**Délégués de la Communauté de Communes**

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François  
M. CORVAISIER Robert  
M. GEURJON André  
M. GIRAUD Noël  
M. HEITZ Philippe  
Mme ROBIN Christine  
M. SANTIAGO François (suppléant de  
M. MASSARDIER Alexandre)

Étaient absents

M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

**Délégués des Communes**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine

Commune de Saint-Régis-du-Coin

Mme FAURE Marie-Catherine	Commune de Saint-Romain-les-Atheux
M. MATHOULIN Julien	Commune de Jonzieux
Mme TRANCHAND Bernadette	Commune de Tarentaise

Étaient absents

M. PIGNARD Benjamin	Commune de Le Bessat
Mme RICHARD-RIVORY Carole	Commune de Thélis-la-Combe
M. ROYET Philippe	Commune de Graix
M. TAMET Marcel	Commune de Colombier

Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération

Délégués de la Communauté d'agglomération

Étaient présents

M. BOSVERT Thierry  
M. BRUYAS Lucien  
Mme PERRIN Rosemarie (suppléante  
de M. RAULET Thierry)  
Mme THETIER Sylvie  
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. SOY Laurent Par M. ABEILLON Thibald

Délégués des Communes

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald	Commune de Saint-Romain-en-Gal
M. CHARMET Michel	Commune de Trèves
M. GONON Christophe	Commune de Tupin-et-Semons
Mme JOURNOUD Nathalie	Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

Mme CHOFFEL Marion Par M. THOMAS Luc  
Mme DESCHAMPS Isabelle Par M. BRUYAS Lucien

Délégués Collège du secteur du versant du Gier

Délégués de Saint-Étienne Métropole

Étaient présents

M. GUERIN Gérard  
M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représentée

Mme DREVON Chantal Par M. FARA Bernard

Étaient absents

Mme FAYOLLE Sylvie

M. SEUX Jean-François

### Délégués des Communes

#### Étaient présents

M. CARCELES Pierre

M. COMTE Brice

M. FARA Bernard

M. LACROIX Norbert

Commune de Farnay

Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Commune de La-Valla-en-Gier

Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

### Délégués Collège des Villes Portes

### Délégués de Saint-Étienne Métropole

#### Était présente

Mme LAFAY Françoise

#### Étaient représentés

Mme DREVET Leslie

M. FAVERJON Christophe

Mme HALLEUX Roselyne

Mme PERRET Evelyne

Par Mme LAFAY Françoise

Par M. CORVAISIER Robert

Par M. HAMMOU OU ALI Brahim

Par M. NUNEZ Dominique

#### Étaient absents

M. VASSELON Gilbert

M. ZENNAF Kahier

### Délégués des Villes portes

#### Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves

M. CHAMPANHET Bernard

Mme DEHAN Nathalie

M. HAMMOU OU ALI Brahim

M. NUNEZ Dominique

M. PENARD Christophe

Commune de Saint-Chamond

Commune d'Annonay

Le Grand Lyon-Givors

Commune de La Ricamarie

Commune de L'Horme

Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

#### Étaient représentés

M. GALLOT Éric

Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane

Par M. PENARD Christophe

Par M. MANDON Emmanuel

#### Étaient absents

M. CHANELIERE Julien

M. LETO Francesco

Commune de Rive-de-Gier

Commune de Lorette

### Assistaient également à la réunion :

M. Claude BONNEL et M Jean Amis du Parc  
MAZZONI

Mme Sylvie BONNET  
Mme CHANTAL CHETOT  
M. Jacques GERY  
M. Frédéric GIRARD  
M. Cyril MATHEY  
Mme SIEGWART Cécile

Députée suppléante - 4<sup>e</sup> circonscription de la Loire  
Déléguée suppléante – Commune de Pélussin  
Délégué suppléant – Commune de Saint-Appolinard  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Commune de Givors  
DDT de la Loire

Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

La Présidente certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

## Objet : Élection de la Présidence du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat :

Les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat prévoient que les délégués au Comité syndical sont nommés pour la durée de leur mandat à la collectivité ou au groupement qui les a désignés, sauf avis contraire de celle-ci décidant de mettre fin à leur délégation de façon anticipée.

Par ailleurs, l'article LO141-1 du Code électoral précise que la fonction de président d'un syndicat mixte est incompatible avec celle de député. Or, Emmanuel MANDON a été élu député de la 3e circonscription de la Loire lors des élections législatives. Il a donc donné sa démission de sa fonction de Président du syndicat mixte du Parc du Pilat. Dès lors, il convient de procéder à une nouvelle élection à la présidence du syndicat mixte.

Pour rappel, les candidatures à la présidence du syndicat mixte et au Bureau pour chaque collège, doivent être déposées au siège du syndicat mixte au moins 15 jours avant l'élection. La liste des candidats est envoyée à tous les membres du syndicat mixte au moins 10 jours avant l'élection.

L'élection du Président du Syndicat mixte se déroule sous la présidence du doyen d'âge des membres présents, le plus jeune faisant fonction de secrétaire.

La séance est présidée par Christine DE LESTRADE, déléguée de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien – Commune de La Chapelle Villars, doyenne de l'assemblée et le secrétariat de séance est assuré par le benjamin, Thibald ABEILLON, délégué de la Commune de Saint-Romain-en-Gal.

Christine DE LESTRADE rappelle qu'au sein du comité syndical du Parc, chaque délégué dispose d'une voix, à l'exception des 10 délégués de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui disposent chacun de 4 voix délibératives.

L'élection à la Présidence du Comité Syndical se fera à bulletin secret à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et relative au second tour.

La présidente de séance rappelle qu'une candidature à la présidence a été déposée dans les délais impartis, soit avant le 6 septembre 2022 :

- Charles ZILLIOX, délégué de la Commune de Bessey.

Il est ensuite procédé au vote.

1<sup>er</sup> tour :

88 inscrits pour 118 voix

70 votants dont 10 conseillers régionaux soit un total de 100 voix.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 100

Nombre de bulletins blancs : 14

A obtenu :

- Charles ZILLIOX : 86 voix

Monsieur Charles ZILLIOX est élu Président du syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin le 21 septembre 2022

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 21 septembre 2022 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 8 septembre 2022  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### Délibération n°2 : Délégations au Bureau et à la Présidence

#### Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

##### *Étaient présents*

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIÉRI Dino  
Mme DEZARNAUD Sylvie  
Mme FERRAND Virginie  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MICHEL Cécile

##### *Étaient représentés*

M. CESA Johann	Par Mme MICHEL Cécile
M. GEURJON Christophe	Par Mme BUSSIERE Laurence
Mme MOUSEGHIAN Aline	Par M. CINIÉRI Dino
Mme PICARD Patricia	Par Mme FERRAND Virginie

#### Délégués Collège des Conseils Départementaux

##### *Étaient présents*

Mme CALACIURA Stéphanie	Conseil Départemental de la Loire
M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### *Étaient représentées*

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme PUBLIÉ Martine	Par M. MARION Philippe

##### *Étaient absents*

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

#### Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

#### Délégués de la Communauté de communes

##### *Étaient présents*

Mme BARBIER Brigitte (suppléante de M

PERRET Jean-Baptiste)  
Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. POLETTI Jean-Louis  
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid

Par M. RAULT Serge

Étaient absents

M. DIEZ Mickaël  
M. GAILLARD Pierre-Antoine

**Délégués des Communes**

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient absents

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

**Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

**Délégués de la Communauté de Communes**

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François  
M. CORVAISIER Robert  
M. GEOURJON André  
M. GIRAUD Noël  
M. HEITZ Philippe  
Mme ROBIN Christine  
M. SANTIAGO François (suppléant de  
M. MASSARDIER Alexandre)

Étaient absents

M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

**Délégués des Communes**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme FAURE Marie-Catherine	Commune de Saint-Romain-les-Atheux

M. MATHOULIN Julien                      Commune de Jonzieux  
Mme TRANCHAND Bernadette              Commune de Tarentaise

Étaient absents

M. PIGNARD Benjamin                      Commune de Le Bessat  
Mme RICHARD-RIVORY Carole              Commune de Thélis-la-Combe  
M. ROYET Philippe                          Commune de Graix  
M. TAMET Marcel                              Commune de Colombier

**Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

**Délégués de la Communauté d'agglomération**

Étaient présents

M. BOSVERT Thierry  
M. BRUYAS Lucien  
Mme PERRIN Rosemarie (suppléante  
de M. RAULET Thierry)  
Mme THETIER Sylvie  
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. SOY Laurent                              Par M. ABEILLON Thibald

**Délégués des Communes**

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald                      Commune de Saint-Romain-en-Gal  
M. CHARMET Michel                        Commune de Trèves  
M. GONON Christophe                      Commune de Tupin-et-Semons  
Mme JOURNOUD Nathalie                  Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

Mme CHOFFEL Marion                      Par M. THOMAS Luc  
Mme DESCHAMPS Isabelle                  Par M. BRUYAS Lucien

**Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

**Délégués de Saint-Étienne Métropole**

Étaient présents

M. GUERIN Gérard  
M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représentée

Mme DREVON Chantal                      Par M. FARA Bernard

Étaient absents

Mme FAYOLLE Sylvie  
M. SEUX Jean-François

## Délégués des Communes

### Étaient présents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay
M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La-Valla-en-Gier
M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

## Délégués Collège des Villes Portes

### Délégués de Saint-Étienne Métropole

#### Était présente

Mme LAFAY Françoise

#### Étaient représentés

Mme DREVET Leslie	Par Mme LAFAY Françoise
M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert
Mme HALLEUX Roselyne	Par M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme PERRET Evelyne	Par M. NUNEZ Dominique

#### Étaient absents

M. VASSELON Gilbert  
M. ZENNAF Kahier

## Délégués des Villes portes

### Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
Mme DEHAN Nathalie	Le Grand Lyon-Givors
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

### Étaient représentés

M. GALLOT Éric	Par M. PENARD Christophe
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Par M. MANDON Emmanuel

### Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Rive-de-Gier
M. LETO Francesco	Commune de Lorette

## Assistaient également à la réunion :

M. Claude BONNEL et M Jean MAZZONI	Amis du Parc
Mme Sylvie BONNET	Députée suppléante - 4 <sup>e</sup> circonscription de la Loire

Mme CHANTAL CHETOT  
M. Jacques GERY  
M. Frédéric GIRARD  
M. Cyril MATHEY  
Mme SIEGWART Cécile

Déléguée suppléante – Commune de Pélussin  
Délégué suppléant – Commune de Saint-Appolinard  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Commune de Givors  
DDT de la Loire

Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

## Objet : Délégations au Bureau et à la Présidence

Au regard de l'obligation de procéder à nouveau à l'élection du Président, il est à nouveau nécessaire de délibérer sur les délégations donnés au Bureau et à la Présidence, eu égard à la nécessité de sécuriser les actes de gestion qui seront pris ainsi qu'à la volonté du comité syndical de déléguer à nouveau ses attributions de manière plus ou moins étendue.

Conformément aux statuts du syndicat mixte, le Comité syndical est l'organe délibérant. Il exerce toutes les fonctions prévues par les textes réglementaires en vigueur sur le fonctionnement des syndicats mixtes et définit les pouvoirs qu'il délègue au Bureau et au Président.

En référence à l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Comité peut déléguer une partie de ses attributions au Président et au Bureau, à l'exception :

- du vote du budget,
- de l'approbation du compte administratif,
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales des compositions de fonctionnement et de durée du syndicat,
- de l'adhésion du syndicat à un établissement public,
- de la délégation de la gestion d'un service public.

Lors de chaque réunion du Comité syndical, le Président et le Bureau rendent compte de leurs travaux.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, procède aux délégations de compétences dans les conditions suivantes :

- le Comité syndical délègue au Bureau toutes ses attributions à l'exception de :
  - celles expressément indiquées dans l'article L 5211-10 du Code général des collectivités territoriales et de celles déléguées au Président,
  - des demandes d'avis simple obligatoire en application du IV de l'article L. 333-1 du Code de l'environnement sur les documents d'orientation supra territoriaux suivants (ont été retirés les documents qui ne concernent pas le Parc du Pilat) :

1° Le plan départemental de protection du milieu aquatique et de gestion des ressources piscicoles prévu à l'article L. 433-4 – établi par la Fédération de Pêche validé par l'État

2° Le programme d'action de protection et d'aménagement des espaces agricoles et naturels périurbains prévu à l'article L. 113-21 du code de l'urbanisme – établi par le Département ou l'EPCI en charge de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale

3° Le plan de protection de l'atmosphère prévu à l'article L. 222-4 – établi par toute agglomération dont la population est supérieure à 250 000 habitants

4° Le schéma départemental et le schéma régional des carrières prévu à l'article L. 515-3 - établis par l'État (Schéma régional en cours d'élaboration avec association des Parcs)

5° Le plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature prévu à l'article L. 311-3 du code du sport ou, à défaut, le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée prévu à l'article L. 361-1 du présent code – établi par le Département

6° Le plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée prévu à l'article L. 361-2 – établi par le Département (non mis en œuvre dans la Loire et dans le Rhône)

7° Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu à l'article L. 212-1 -établi par l'Agence de l'Eau et l'État

8° Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévu à l'article L. 212-3 – établi par une structure porteuse réunissant les acteurs de l'eau sur un bassin versant plus local, la consultation pour avis est organisée par l'État

9° Le schéma départemental de gestion cynégétique prévu à l'article L. 425-1 – établi par la Fédération des Chasseurs et validé par l'État

10° Le plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 – établi par l'État

11° Le plan de gestion des risques d'inondation prévu à l'article L. 566-7 – établi par l'État

12° Le plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 - établi par l'État

13° Le plan de prévention des risques miniers prévu à l'article L. 174-5 du code minier – établi par l'État

14° Le schéma régional de développement du tourisme et des loisirs prévu à l'article L. 131-7 du code du tourisme - établi par la Région

15° Le schéma d'aménagement touristique départemental prévu à l'article L. 132-1 du code du tourisme – établi par le Département

16° Le projet de territoire du pôle d'équilibre territorial et rural prévu au I de l'article L. 5741-2 du code général des collectivités territoriales ;

19° Le schéma d'aménagement régional prévu à l'article L. 4433-7 du code général des collectivités territoriales ;

20° Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires prévu à l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales – établi par la Région

25° Le programme régional de la forêt et du bois prévu à l'article L. 122-1 du code forestier – établi par l'État

26° La directive d'aménagement des bois et forêts prévue au 1° de l'article L. 122-2 du code forestier – établie par l'ONF validée par l'État

27° Le schéma régional d'aménagement des bois et forêts prévu au 2° de l'article L. 122-2 du code forestier – établi par l'ONF validé par l'État

28° Le schéma régional de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers prévu au 3° de l'article L. 122-2 du code forestier – établi par le CRPF validé par l'État

30° Les schémas régionaux des infrastructures et des transports prévus à l'article L. 1213-1 du code des transports, les schémas régionaux de l'intermodalité prévus à l'article L. 1213-3-1 du même code, les schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie, les schémas régionaux de cohérence écologique et les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets prévus respectivement aux articles L. 222-1, L. 371-3 et L. 541-13 du présent code, lorsque leur élaboration ou leur révision est en cours à la date de publication du décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux et avait été engagée à la date de publication de l'ordonnance n° 2016-1028 du 27 juillet 2016 dans les conditions prévues par son article 34.

- des demandes d'avis facultatif sur les installations classées pour la protection de l'environnement et autres installations, ouvrages, travaux et activités soumises à autorisation de l'État au titre du code de l'environnement
- des demandes d'avis sur les Schémas de Cohérence Territoriale en tant que Personne Publique Associée au titre du Code de l'Urbanisme

NB 1 : les avis sollicités auprès des parcs naturels régionaux sont toujours des avis simples. Ces avis n'engagent pas la décision de l'autorité compétente qui les sollicite qui peut passer outre, mais ils peuvent être utilisés par un tiers en cas de recours contentieux.

- le Comité syndical délègue au Président, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus dans le budget,
- les décisions concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des attributions dévolues à la CAO et au jury de concours par la réglementation en vigueur, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,
- la contractualisation des contrats d'assurance,
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du Parc,
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- la décision de l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €,
- la fixation de la rémunération et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- la décision d'intenter au nom du Parc les actions devant les juridictions civiles, pénales ou administratives en première instance, appel ou cassation, dans les cas définis par le Comité syndical,
- la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical lors du vote du budget primitif.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin le 21 septembre 2022

Le Président,

**Charles ZILLIOX**

## PARC NATUREL RÉGIONAL DU PILAT

---

Séance du 21 septembre 2022 à 18h30  
Date d'envoi de la convocation : le 8 septembre 2022  
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 88  
Président : Charles ZILLIOX

### Délibération n°3 : Indemnités de fonction allouées au Président et aux Vice-présidents

#### Délégués Collège de la Région Auvergne – Rhône-Alpes

##### *Étaient présents*

Mme BUSSIERE Laurence  
M. CINIÉRI Dino  
Mme DEZARNAUD Sylvie  
Mme FERRAND Virginie  
M. MANDON Emmanuel  
Mme MICHEL Cécile

##### *Étaient représentés*

M. CESA Johann	Par Mme MICHEL Cécile
M. GEURJON Christophe	Par Mme BUSSIERE Laurence
Mme MOUSEGHIAN Aline	Par M. CINIÉRI Dino
Mme PICARD Patricia	Par Mme FERRAND Virginie

#### Délégués Collège des Conseils Départementaux

##### *Étaient présents*

Mme CALACIURA Stéphanie	Conseil Départemental de la Loire
M. MARION Philippe	Conseil Départemental du Rhône
Mme PEYSSELON Valérie	Conseil Départemental de la Loire
Mme VIALLETON Marie-Michelle	Conseil Départemental de la Loire

##### *Étaient représentées*

Mme BESSON-FAYOLLE Corinne	Par Mme PEYSSELON Valérie
Mme PUBLIÉ Martine	Par M. MARION Philippe

##### *Étaient absents*

M. CORRIERAS Paul	Conseil Départemental de la Loire
Mme SEMACHE Nadia	Conseil Départemental de la Loire

#### Délégués Collège du secteur du Pilat Rhodanien

#### Délégués de la Communauté de communes

##### *Étaient présents*

Mme BARBIER Brigitte (suppléante de M

PERRET Jean-Baptiste)  
Mme DE LESTRADE Christine  
Mme MAZOYER Martine  
M. POLETTI Jean-Louis  
M. RAULT Serge

Était représenté

M. CHERIET Farid

Par M. RAULT Serge

Étaient absents

M. DIEZ Mickaël  
M. GAILLARD Pierre-Antoine

**Délégués des Communes**

Étaient présents

Mme DEFAY Anne-Marie	Commune de Saint-Pierre-de-Boeuf
Mme FAVRE-BAC Lisa	Commune de Pélussin
M. MARILLIER Emmanuel	Commune de Roisey
Mme NAVEZ Marie-Louise	Commune de Saint-Appolinard
M. ZILLIOX Charles	Commune de Bessey

Étaient absents

Mme RICHARD Béatrice	Commune de Chuyer
M. WETTA Patrick	Commune de Vérin

**Délégués Collège du secteur des Monts du Pilat**

**Délégués de la Communauté de Communes**

Étaient présents

M. CHORAIN Jean-François  
M. CORVAISIER Robert  
M. GEOURJON André  
M. GIRAUD Noël  
M. HEITZ Philippe  
Mme ROBIN Christine  
M. SANTIAGO François (suppléant de  
M. MASSARDIER Alexandre)

Étaient absents

M. PINOT Didier  
M. SOUTRENON Bernard

**Délégués des Communes**

Étaient présents

Mme BRUNON Martine	Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme FAURE Marie-Catherine	Commune de Saint-Romain-les-Atheux

M. MATHOULIN Julien                      Commune de Jonzieux  
Mme TRANCHAND Bernadette              Commune de Tarentaise

Étaient absents

M. PIGNARD Benjamin                      Commune de Le Bessat  
Mme RICHARD-RIVORY Carole              Commune de Thélis-la-Combe  
M. ROYET Philippe                          Commune de Graix  
M. TAMET Marcel                              Commune de Colombier

**Délégués Collège secteur Vienne Condrieu Agglomération**

**Délégués de la Communauté d'agglomération**

Étaient présents

M. BOSVERT Thierry  
M. BRUYAS Lucien  
Mme PERRIN Rosemarie (suppléante  
de M. RAULET Thierry)  
Mme THETIER Sylvie  
M. THOMAS Luc

Était représenté

M. SOY Laurent                              Par M. ABEILLON Thibald

**Délégués des Communes**

Étaient présents

M. ABEILLON Thibald                      Commune de Saint-Romain-en-Gal  
M. CHARMET Michel                        Commune de Trèves  
M. GONON Christophe                      Commune de Tupin-et-Semons  
Mme JOURNOUD Nathalie                  Commune de Loire-sur-Rhône

Étaient représentés

Mme CHOFFEL Marion                      Par M. THOMAS Luc  
Mme DESCHAMPS Isabelle                  Par M. BRUYAS Lucien

**Délégués Collège du secteur du versant du Gier**

**Délégués de Saint-Étienne Métropole**

Étaient présents

M. GUERIN Gérard  
M. PORCHEROT Jean-Philippe

Était représentée

Mme DREVON Chantal                      Par M. FARA Bernard

Étaient absents

Mme FAYOLLE Sylvie  
M. SEUX Jean-François

## Délégués des Communes

### Étaient présents

M. CARCELES Pierre	Commune de Farnay
M. COMTE Brice	Commune de Sainte-Croix-en-Jarez
M. FARA Bernard	Commune de La-Valla-en-Gier
M. LACROIX Norbert	Commune de La Terrasse-sur-Dorlay

## Délégués Collège des Villes Portes

## Délégués de Saint-Étienne Métropole

### Était présente

Mme LAFAY Françoise

### Étaient représentés

Mme DREVET Leslie	Par Mme LAFAY Françoise
M. FAVERJON Christophe	Par M. CORVAISIER Robert
Mme HALLEUX Roselyne	Par M. HAMMOU OU ALI Brahim
Mme PERRET Evelyne	Par M. NUNEZ Dominique

### Étaient absents

M. VASSELON Gilbert  
M. ZENNAF Kahier

## Délégués des Villes portes

### Étaient présents

M. ALAMERCERY Yves	Commune de Saint-Chamond
M. CHAMPANHET Bernard	Commune d'Annonay
Mme DEHAN Nathalie	Le Grand Lyon-Givors
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Commune de La Ricamarie
M. NUNEZ Dominique	Commune de L'Horme
M. PENARD Christophe	Commune de Saint-Jean-Bonnefonds

### Étaient représentés

M. GALLOT Éric	Par M. PENARD Christophe
Mme MICHAUD-FARIGOULE Christiane	Par M. MANDON Emmanuel

### Étaient absents

M. CHANELIERE Julien	Commune de Rive-de-Gier
M. LETO Francesco	Commune de Lorette

## Assistaient également à la réunion :

M. Claude BONNEL et M Jean MAZZONI	Amis du Parc
Mme Sylvie BONNET	Députée suppléante - 4 <sup>e</sup> circonscription de la Loire

Mme CHANTAL CHETOT  
M. Jacques GERY  
M. Frédéric GIRARD  
M. Cyril MATHEY  
Mme SIEGWART Cécile

Déléguée suppléante – Commune de Pélussin  
Délégué suppléant – Commune de Saint-Appolinard  
Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Commune de Givors  
DDT de la Loire

Florence COSTE, Pauline DELFORGE, Équipe du Parc  
Sandrine GARDET, Carole MABILON,  
Marie VIDAL-CELARIER

Le Président certifie que la convocation de tous les membres en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Objet : Indemnités de fonction allouées au Président et aux Vice-présidents**

Il est également nécessaire de délibérer à nouveau sur les indemnités de fonction.

Conformément à l'article D 333-15-1 du Code de l'Environnement, les Présidents et Vice-Présidents des Parcs naturels régionaux (dont le nombre est fixé à 7 au maximum) peuvent bénéficier d'indemnités dont le calcul est basé sur la superficie des Parcs.

Aussi, les indemnités maximales sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique les barèmes suivants :

Superficie (en hectares)	Taux en pourcentage de l'indice brut terminal	
	Président	Vice-président
De 0 à 49 999	27	11
De 50 000 à 99 999	29	13
De 100 000 à 199 999	31	15
Plus de 200 000	33	17

La superficie prise en compte est celle cadastrée et non cadastrée " hors eaux " du territoire géré par le syndicat mixte du parc naturel régional.

Le Parc du Pilat ayant une surface de 70 000 ha, le pourcentage maximum de l'indice brut qui peut être appliqué au Président et aux Vice-Présidents sont respectivement de 29 % et de 13 %.

Il est proposé d'attribuer au Président et aux Vice-présidents la totalité de l'indemnité de fonction prévue par les textes en vigueur. Les indemnités de fonction sont revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice et de l'évolution de l'indice brut terminal.

Toutefois il est proposé qu'un taux d'absence aux réunions ou représentations demandées par le Président supérieur à 20 % entraîne une diminution de ces indemnités au prorata de ce taux.

Ce calcul sera effectué par semestre, un acompte de 80 % de l'indemnité mensuelle sera versé tous les mois avec une régularisation en juillet et décembre de chaque année.

\*\*\*\*\*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixe le montant des indemnités et leurs modalités de versement dans les conditions susmentionnées.

.....

Pour extrait certifié conforme  
Pélussin le 21 septembre 2022

Le Président,

**Charles ZILLIOX**